



La Lettre de Saint Florent

CULTIVER L'INTELLIGENCE DES MYSTÈRES

Février 2022

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 06 27 52 04 69

Sommaire

Cultiver l'intelligence des mystères	p. 1
Après <i>Traditionis custodes</i>	p. 3
Le calendrier du mois	p. 4

N° 290

Le **Catéchisme de saint Pie X** enseigne que les mystères révélés sont « *des vérités supérieures à la raison, que nous devons croire bien que nous ne puissions les comprendre* » (5^e partie, ch. 1, § 3 : Les mystères). Bien qu'outrepassant les capacités de la raison, « *les mystères ne peuvent être contraires à la raison parce que c'est le même Dieu qui nous a donné la lumière de la raison et qui a révélé les mystères, et qu'il ne peut se contredire lui-même* » (ibid.).

Ceci dit, la raison n'est pas totalement impuissante devant ces mystères qui la dépasse, car « *lorsque la raison, éclairée par la foi, cherche avec soin, piété et modération, elle arrive, par le don de Dieu, à une certaine intelligence très fructueuse des mystères* » (Vatican I, Constitution **Dei Filius**, 24 avril 1870, ch. 4). Quel réconfort pour le catéchiste qui enseigne les rudiments de la foi et pour le prédicateur qui met en lumière les facettes de la vie chrétienne ! Quel encouragement pour le théologien qui scrute les desseins insondables de Dieu et pour l'âme qui médite les mystères du salut !

Il est vrai que « *les mystères divins, par leur nature, dépassent tellement l'intelligence créée que, même transmis par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent encore recouverts du voile de la foi et comme enveloppés dans une certaine obscurité* » (ibid.). Il n'empêche que l'intelligence peut mieux cerner les mystères en recourant à trois procédés complémentaires : « *l'analogie avec les choses qu'elle connaît naturellement* », « *les liens qui relient les mystères entre eux* » et « *les liens qui relient les mystères avec la fin dernière de l'homme* » (ibid.). Voyons cela en détail.

PROCÉDER PAR ANALOGIE

Dans sa prédication, nombre de discours du Christ commencent par ces mots : « Le royaume des cieux est semblable à ». Le royaume des cieux est ainsi comparé à un trésor (Mt 13, 44), à un homme qui sème (Mt 13, 24), à un maître de maison qui embauche des ouvriers pour sa vigne (Mt 20, 1), à un grain de sénevé (Mc 4, 31), au levain dans la farine (Mt 13, 33), à dix vierges (Mt 25, 1), etc.

Le divin Maître se réfère à des situations de la vie quotidienne pour introduire ses disciples à la connaissance des réalités spirituelles. L'esprit de ses auditeurs passe ainsi de ce qui est déjà connu à ce qui ne l'est pas encore grâce à l'analogie qui est posée.

Prenons le mystère de l'Église. Deux sortes d'analogies peuvent servir à en avoir une intelligence accrue :

1. L'analogie naturelle.

Étymologiquement, église (ecclesia en latin, εκκλησια en grec) désigne une assemblée ou une communauté. Il est donc logique de comparer l'Église à une société avec ses membres (les fidèles), sa structure (hiérarchique), son autorité (le pape et les évêques) et sa finalité (la vie éternelle). Cette analogie naturelle a cependant ses limites.

En effet, là où la vie en société résulte d'une inclination naturelle commune à tous les hommes mais réalisée dans des sociétés différentes selon les circonstances et les nécessités, l'Église naît de la seule volonté du Christ qui lui a conféré une finalité, une organisation et des moyens qui lui sont propres. Si l'analogie permet d'explorer le mystère, elle ne l'épuise pas.

2. L'analogie révélée.

Dans le Nouveau Testament, l'Église est comparée à un filet qui renferme des poissons bons ou mauvais (Mt 13, 47-48), à une épouse sans taches que le Sauveur s'est acquise par son sacrifice (Eph 5, 25-27), à un édifice dont saint Pierre et les apôtres sont les colonnes (Mt 16, 18).

Chacune de ces analogies permet de cerner au plus près le mystère de l'Église avec sa vocation à l'universalité, sa structure hiérarchique et sa finalité surnaturelle. De là que l'Église n'est ni un club sélect, ni un espace à géométrie variable, ni une ONG.

RAPPROCHER LES MYSTÈRES

Outre l'analogie, l'intelligence peut accroître sa pénétration des mystères révélés en se penchant sur leurs liens mutuels. La sagesse ordonnatrice qui a présidé à la création est également à l'œuvre dans le domaine surnaturel. Encore faut-il que l'intelligence humaine scrute les liens et les harmonies entre les mystères.

L'Écriture elle-même nous invite à le faire, elle qui met en lumière les liens

- entre péché et mort : « *Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort* » (Rom 5, 12),

- entre péché et enfer : « *Ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas du royaume de Dieu* » (Gal 5, 21),

- entre passion du Christ et réparation du péché : « *Le Christ est mort pour nos péchés, conformément aux Écritures* » (1 Cor 15, 3),

- entre rédemption et pardon : « *Sans effusion de sang, pas de rémission* » (Heb 9, 22),

- entre baptême et salut : « *Nul, s'il ne renâit de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu* » (Jn 3, 5).

La raison est ainsi invitée à rapprocher et à classer les différentes réalités surnaturelles selon leurs ressemblances et dissemblances :

- les vertus théologales (foi, espérance et charité) se distinguent des vertus morales cardinales (prudence, justice, force, tempérance).

- la grâce sanctifiante (qui constitue enfant de Dieu) diffère des grâces charismatiques (qui sont ordonnées au progrès spirituel d'autrui).

- les sept sacrements (signes efficaces de la grâce) sont différents des sacramentaux (dont l'efficacité dépend des dispositions de celui qui en use).

En faisant ces rapprochements, la raison perçoit aussi bien les constantes que les particularités propres aux réalités surnaturelles :

- la foi et la charité sont certes nécessaires au salut des âmes, mais pas à l'administration valide des sacrements par les ministres ;

- le péché originel se transmet à tous les hommes par voie de génération, mais la Vierge Marie en a été préservée par un privilège singulier en vue des mérites de Jésus-Christ ;

- le pape peut exercer le magistère suprême en y associant les évêques réunis en concile, mais il peut aussi l'exercer tout seul.

RAPPORTER À LA FIN DERNIÈRE

Un dernier procédé permet d'approfondir l'intelligence des mystères : mettre en lumière les liens que ces mystères entretiennent avec la fin dernière.

Dans le plan divin, la fin dernière de toutes choses est la gloire de Dieu. La création trouve son origine dans la bonté et la toute-puissance de Dieu. Elle a pour objectif, non d'accroître le bonheur et la perfection de Dieu, mais de manifester cette dernière par les biens et bienfaits dont le Créateur enrichit ses créatures (Vatican I, Constitution **Dei Filius**, ch. 1).

Certains mystères concernent directement la fin dernière : ils évoquent la vie éternelle à laquelle tous sont appelés, le jugement qui ouvre le passage dans l'au-delà, le ciel qui est assuré aux justes, l'enfer qui menace les pécheurs.

D'autres dessinent les grandes étapes de l'histoire du salut : la création, l'incarnation, la rédemption, l'institution de l'Église.

D'autres encore soulignent les moyens concrets et individuels du salut : la grâce sanctifiante, la prière, les sacrements, le sacrifice eucharistique, les bonnes œuvres, les vertus surnaturelles, l'assistance des bons anges.

Les derniers balisent le chemin du salut en indiquant obstacles et difficultés : le péché originel, les péchés actuels, les vices, les tentations des mauvais anges.

Ce rapport à la fin dernière remet chaque mystère à sa place dans l'esprit et dans la vie du chrétien.

Abbé François KNITTEL

APRÈS *TRADITIONIS CUSTODES*

Si le motu proprio *Traditionis custodes* (16 juillet 2021) restreint fortement la célébration de la liturgie traditionnelle dans les diocèses, les réponses aux *dubia* publiées par la Congrégation pour le culte divin le 18 décembre 2021 interprètent ce texte dans un sens encore plus sévère. Désormais l'usage du rite ancien est interdit pour les confirmations et les ordinations. Le préfet de la Congrégation pour le culte divin ne cache pas l'objectif poursuivi par ces mesures brutales : la liturgie ancienne doit progressivement disparaître.

Ces dispositions touchent les prêtres qui exercent leur ministère sous l'autorité des évêques diocésains, ainsi que les groupes de fidèles dont ils ont la charge, mais non les chapelles de la Fraternité Saint-Pie X. Cela dit, les membres de la congrégation fondée par Mgr Lefebvre ne peuvent rester indifférents à des normes qui concernent la liturgie qu'ils célèbrent. Ces dernières appellent trois réactions : consternation, appel à une ferme réaction, accueil des fidèles privés des trésors de la tradition.

Un texte inacceptable

Ces nouvelles lois liturgiques affichent un mépris de la tradition. En effet le rite romain ancien qui remonte en grande partie au temps de saint Grégoire le Grand se trouve mis au ban des églises paroissiales, sous prétexte qu'il n'est plus en harmonie avec ce que le magistère prêche aujourd'hui. Si les normes romaines rappellent la nécessaire cohérence entre la loi de la foi et la loi de la prière, elles valident la thèse insoutenable que l'Église peut faire table rase du passé, comme les institutions de ce monde.

De plus, ces directives sont contraires au bien des fidèles, car elles discréditent un rite qui a produit des fruits évidents de sainteté. La liturgie ancienne inculque le sens de la grandeur de Dieu et place les âmes dans une juste relation avec leur Sauveur. Elle pousse à la louange et à l'adoration, tout en exprimant la réalité du péché et la nécessité du sacrifice pour se réconcilier avec Dieu.

Par ailleurs, les raisons avancées pour justifier ces normes sont contestables. Contrairement à ce qui est dit, le rite ancien de la messe n'est pas facteur de désordre. Il ne renvoie pas à un passé obsolète, mais il manifeste la continuité de l'Église catholique à travers les siècles. Loin d'entrer dans le détail des controverses qui portent la marque du temps, la liturgie traditionnelle professe des vérités qui sont intemporelles.

Une nécessaire réaction

La doctrine catholique enseigne à ne pas suivre un ordre injuste, s'il apparaît périlleux pour la foi après mûre réflexion. D'un point de vue juridique, quand un texte a été publié par l'autorité compétente, s'ouvre le temps de sa réception. La hiérarchie scrute les réactions et la mise en œuvre des normes dans les diocèses. Des dispositions qui sont d'emblée contestées dans une large partie de l'Église avec des arguments percutants sont tôt ou tard révisées.

Dès lors il importe de parler haut et fort, d'écrire, d'alerter, de répondre aux objections, mais ces réactions ne seront efficaces que si elles remettent au centre du débat les questions soulevées par la réforme liturgique qui est à l'origine du mouvement traditionaliste. Pour défendre le droit de tout prêtre et fidèle à user du rite romain ancien, il ne suffit pas de mettre en évidence les contradictions de François, d'opposer le pape régnant à son prédécesseur, de citer des énoncés de droit positif ou même de revendiquer des privilèges acquis. Il importe de revenir aux graves problématiques du *Bref examen critique* qui dès 1969 concluait : le *Nouvel Ordo Missae* « s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII^e session du concile de Trente ».

L'histoire de la Fraternité Saint-Pie X encourage les groupes concernés par les nouvelles normes à faire preuve de fermeté. Les faits sont connus. En 1975-1976, à cause de son opposition à la réforme liturgique, Mgr Lefebvre fut sommé de fermer son séminaire, dissoudre sa Fraternité, suspendre les ordinations. Loin de céder à ces injonctions, le prélat continua tranquillement son œuvre. Or aujourd'hui, la Fraternité Saint-Pie X est traitée par le Saint-Siège avec un certain respect. Les ordinations de ses ministres sacrés sont tolérées. Les absolutions données par ses prêtres sont déclarées valides et licites. Dans divers diocèses, les fidèles qui suivent la Fraternité Saint-Pie X célèbrent leur mariage selon la forme habituelle prévue par le droit.

Des chapelles ouvertes à tous

Les récentes décisions du pape font resurgir la question cruciale qui se posa dès les années 1970 : comment vivre de la liturgie traditionnelle, si l'autorité s'y oppose ? Souhaitant offrir une alternative sérieuse aux structures diocésaines, la Fraternité Saint-Pie X a développé depuis cinquante ans un réseau de prieurés où la messe traditionnelle est régulièrement célébrée. Ces maisons sont devenues au fil des ans des quasi-paroisses. Le choix fut prophétique.

En attendant des jours meilleurs, les fidèles qui seraient ici ou là privés de la liturgie ancienne trouveront toujours dans les chapelles de la Fraternité Saint-Pie X la messe, les sacrements et les sacramentaux célébrés selon le rite traditionnel. Avant comme après *Traditionis custodes*, la Fraternité Saint-Pie X utilise les livres liturgiques anciens et les catéchismes préconciliaires. Ses membres prient pour le souverain pontife, mais ils se dissocient ouvertement de ses vues, à chaque fois que la raison éclairée par la foi le commande.

Le motu proprio *Traditionis custodes* constitue un coup de force pour imposer la liturgie issue du Concile à la jeunesse de l'Église, mais l'espérance demeure. « *Si le grain ne meurt, il reste seul, mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit* ».

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE FÉVRIER 2022		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
07h15		Ma 01	St Ignace d'Antioche, E. & M., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Me 02	PURIFICATION DE LA T.S.V. MARIE	07h30	
07h15		Je 03	De la férie, mémoire	07h30	
18h15	17h00	Ve 04	St André Corsini, E. & C.	07h30	
11h00	10h30	Sa 05	Ste Agathe, V. & M.	10h30	
10h15	09h30	Di 06	5 ^e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 07	St Romuald, A.	08h00	
07h15		Ma 08	St Jean de Matha, C.	07h30	
18h15	17h45	Me 09	St Cyrille d'Alexandrie, E. & D., mémoire	07h30	
07h15		Je 10	Ste Scholastique, V.	07h30	
18h15	17h45	Ve 11	Apparition de la Ste Vierge à Lourdes	07h30	
11h00	10h30	Sa 12	Les saints fondateurs des Servites de Marie, C.	11h00	
10h15	09h30	Di 13	SEPTUAGÉSIME	08h30	07h45/09h45
		Lu 14	De la férie, mémoire	08h00	
		Ma 15	Sts Prict, Marin et Élide, Mm., mémoire	08h00	
		Me 16	St Ludan, C.	08h00	
		Je 17	De la férie	08h00	
		Ve 18	De la férie, mémoire	08h00	
		Sa 19	De la Ste Vierge au samedi	11h00	
10h15	09h30	Di 20	SEXAGÉSIME	08h30	07h45/09h45
		Lu 21	De la férie	08h00	
		Ma 22	CHAIRE DE SAINT PIERRE APÔTRE, mém	08h00	
		Me 23	St Pierre Damien, E. & D.	08h00	
		Je 24	SAINT MATHIAS APÔTRE	08h00	
		Ve 25	De la férie	08h00	
		Sa 26	De la Ste Vierge au samedi	11h00	
10h15	09h30	Di 27	QUINQUAGÉSIME	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 28	De la férie	08h00	

Dates à retenir :

- 75^e anniversaire de L'Etoile du Matin : dimanche 26 juin

Carnet paroissial :

Activités à Strasbourg :

- Chorale : le dimanche à 9h30
- Polyphonie : se renseigner
- Catéchisme : mercredis 2 et 23 février à 15h30
- Heure Sainte : vendredi 4 février de 17h00 à 18h00
- Réunion des jeunes : vendredi 4 février à 19h00
- Vêpres et Salut : dimanche 13 février à 17h15
- Cercle St-Pie X : lundi 28 février à 19h30

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Messe à Niederhaslach : samedi 5 février à 10h30
- Croisade Eucharistique : dimanche 6 février à 9h45
- Vêpres et Salut : dimanche 6 février à 16h45